

Une rencontre en demi-teinte ...

Une DGAFP à l'écoute mais très...technocratique et dogmatique !!!

Comme vous le savez le RIFSEEP nous a tous mobilisé depuis des mois et surtout depuis la sortie des décrets qui ont largement sous-estimés les plafonds maxi de l'IFSE, et ont proposé une mécanique de fonctionnement très administrative et technocratique inadapté à nos métiers d'assistant de service social ou de conseiller technique.

Claude SIMONEAU de la FGF-FO, Christine MAROT secrétaire générale de FO Préfectures et David PEVERELLI assistant social et représentant FO de la filière sociale au MI, ont été reçus par Thierry LEGOFF directeur de la DGAFP et 3 de ses collaborateurs.

FO
Préfectures



Voici donc une brève synthèse de nos échanges :

1- Sur le problème des plafonds maxi d'IFSE scandaleusement inférieurs aux plafonds des secrétaires administratives de 5000 € par an et que de 500 € supérieurs aux adjoints administratifs pour les ASS et inférieurs aux attachés pour les CTSS.

Réponse de la DGAFP : ils ont reconnu les difficultés que cela occasionnerait certainement. Néanmoins pour eux, le plafond proposé est bien supérieur à ceux que percevaient déjà dans la réalité les ASS dans l'ensemble des Ministères. Donc pour eux il a été revalorisé !

Nous leur avons rappelé que sur le plan symbolique quand on le compare aux autres corps à qualification équivalente nous sommes largement en-dessous et que cela est inacceptable !

Nous leur avons aussi rappelé qu'à partir du moment où la DGAFP introduisait de nouveaux critères dans l'attribution de la prime (qualification, exposition au poste, nature des fonctions, risque pénal etc...), elle devait maintenant en assumer les conséquences et en profiter pour réajuster les injustices existantes chez les assistantes sociales et les conseillères techniques depuis longtemps.

Sur le plan symbolique aussi, nous lui avons indiqué que, par cette mesure, cela signifiait clairement que pour la DGAFP le métier d'ASS valait 5000 € de moins qu'une SA ayant des fonctions administratives.

Réponse de la DGAFP : le RIFSEEP avait pour vocation aussi de mettre en lumière des disparités avec un élément maintenant de comparaison commun. Il faudra un peu de temps pour réajuster les choses.



2 - Pour le problème des groupes de fonctions et de leurs applications :

Nous leur avons rappelé qu'ils posaient également d'importantes difficultés, qu'ils étaient sources inégalités, qu'ils étaient la résultante d'une vision du travail individualiste et entraînaient implicitement un sentiment de hiérarchisation des postes. **FO** c'est toujours opposé à ce principe et pour les travailleurs sociaux, ce système est encore plus inadapté au regard du peu de différences des missions et qu'il n'existait pas de domaines fonctionnels différents entre ASS et ASP.

Réponse de la DGAFP : le directeur nous indique qu'il n'était pas choqué que certains Ministères proposent la solution de l'attribution du groupe de fonction par grade ... sauf que ses collaborateurs n'étaient pas tous d'accord car cela n'était pas conforme au texte et son esprit...

La DGAFP n'était pas non plus favorable à l'attribution d'un seul groupe de fonction de façon très dogmatique mais quand nous lui avons rappelé l'absence de domaine fonctionnel différent pour les distinguer on a ressenti une certaine gêne mais pas de réponse concrète...

Ces réponses et ces prises de position nous démontrent quand même une absence totale de connaissance de notre réalité et de leur incapacité à adapter des réformes généralistes à des corps spécifiques comme les nôtres.

Ce sont donc encore une fois les travailleurs sociaux qui se retrouvent les dindons de la farce !

3- sur les le problème des passerelles possibles vers les fonctions administratives et le changement catégoriel.

Pour les passerelles, nous avons dénoncé l'absence de possibilités pour les CTSS d'être détachés vers le grade d'attaché et les difficultés que rencontrent certaines ASS pour passer l'examen professionnel d'attaché (décret du 11 novembre 2009 dans lequel le corps des ASS et ASP a été oublié...)

Réponse de la DGAFP : ils ont pris note et devront nous répondre plus tard...

Et pour la revalorisation catégorielle en A

En 2018, sur ce dernier sujet le discours était très mesuré et « ce n'est pas nous c'est le Ministère des Affaires Sociales qui pilote ! » Donc nous n'avons pas eu d'infos sauf que le directeur a évoqué le problème de l'ingénierie des diplômes en cours... Tiens bizarre le MAS semble dire qu'il n'y a pas de lien entre les deux....pas sûr donc au final !!!

Ensuite, il a partagé spontanément, un enthousiasme beaucoup plus modéré sur la faisabilité du projet... Il semble, en effet, que cette réforme rencontre une résistance importante de la part des collectivités en raison de son impact financier...

Le Directeur nous a ENSUITE affirmé qu'il refuserait dans tous les cas que soit proposée une catégorie A "type". Donc on doit s'attendre très probablement à un petit A ou rien... à suivre donc de près...

Restons mobilisés et vigilants !

FO
Préfectures

